

# Crise migratoire : 70.000 habitants en plus

## DÉMOGRAPHIE Légère hausse dans les deux ans à venir

- L'impact de la « crise » migratoire en Belgique sera « important » mais pas « exceptionnel ».
- Et il sera limité dans le temps.

La « crise » migratoire que connaît notre pays devrait avoir un impact sur sa population. Mais il sera limité. Une fois l'afflux initial passé, les choses reprendront leur cours normal. Et quoi qu'il en soit, le solde migratoire externe est le principal facteur de croissance de la population belge, dans un pays où le solde naturel (la différence entre naissances et décès) est en baisse continue. Ce sont les principales conclusions des « perspectives démographiques 2015-2060 » présentées ce lundi par le Bureau du Plan.

En 2015, la Belgique a enregistré des demandes d'asile pour un total de 45.000 personnes, estime le Plan. Ce chiffre devrait passer à 70.000 en 2016, si la tendance des derniers mois 2015 se poursuit. En 2017, le nombre des demandeurs devrait s'établir à 30.000, projettent les experts. Tous n'apparaîtront pas dans les statistiques de population, puisqu'ils ne le font que lorsqu'ils ont reçu une autorisation de séjour.

« Nous estimons que 75 % des

demandeurs d'asile recevront le statut de réfugié ou celui de protection subsidiaire [limité à un an puis renouvelable tous les deux ans, NDLR], indique Marie Vandresse, démographe au Plan. C'est un chiffre très raisonnable ». Ce taux de reconnaissance est actuellement de 30 %, mais il devrait augmenter eu égard à l'origine des demandeurs (Syrie, Irak, Afghanistan).

L'impact sur la population belge ? Alors que la Belgique accueillait 10.000 réfugiés par an avant la crise migratoire, elle en hébergera au final 50.000 en 2016 et 40.000 en 2017. En 2018, on devrait revenir à 10.000 annuels, même si, reconnaît-on au Plan, les hypothèses sont fragiles. Mais c'est aussi ce que prédit la Commission européenne.

### Surreprésentés à Bruxelles

L'impact démographique de la crise migratoire sera plus important que les crises précédentes que notre pays a connues – la Bosnie vers 1992-93, le Kosovo à la fin des années 90, le Moyen-Orient en 2011 – en raison du taux plus élevé de reconnaissance du statut de réfugié. Au regard de l'ensemble de la population, cependant, son importance doit être relativisée. Si on attend une croissance de 85.000 habitants en 2016 et 2017, la moitié seulement sera liée à l'arrivée de réfugiés. C'est « élevé, mais pas excep-

tionnel ». Ces derniers représentent 0,2 % de la population aujourd'hui. Ils seront 0,3 % demain...

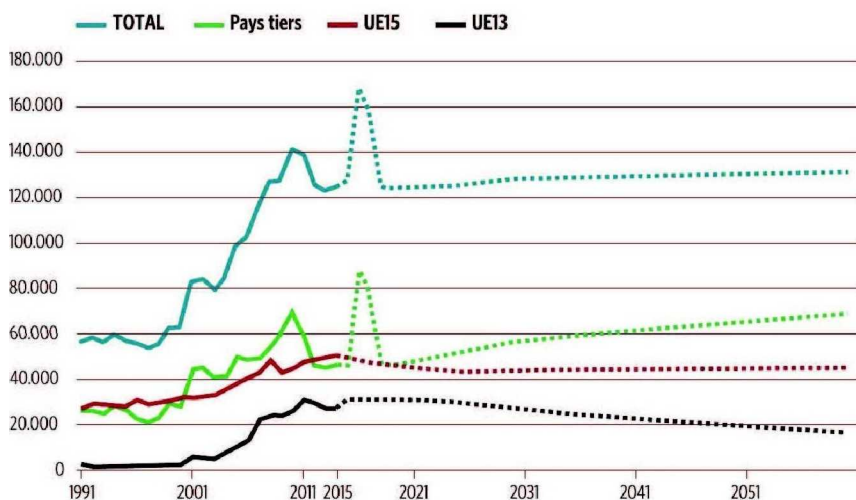
Bruxelles, qui pèse 10,5 % de la population, accueille 35 % des nouveaux « immigrés » et 20 % des réfugiés. La Flandre (57,5 % de la population), héberge 44 % des immigrés et 47 % des réfugiés. La Wallonie (32 % de la population) accueille 21 % des immigrés et 33 % des réfugiés. La majeure partie de ces derniers décide en effet de s'installer à proximité du centre d'hébergement qui leur a été désigné à leur arrivée sur le territoire belge. Une grande majorité des réfugiés restera en Belgique, estiment les experts du Plan.

Les perspectives à plus long terme ? L'immigration (en ce compris l'immigration des 20 à 30.000 personnes de nationalité belge) tend vers 160.000 entrées par an en 2060. L'émigration tend vers 140.000 par an. Le solde migratoire externe, la différence entre les immigrations et les émigrations, se situe à 20.000 individus par an. Il était de 39.954 en 2014. L'immigration en provenance des nouveaux Etats membres de l'Union devrait diminuer. En revanche, celle des pays tiers devrait continuer à augmenter au rythme de la croissance démographique de ces pays. ■

MICHEL DE MUELENAERE

## Pays d'origine des immigrés en Belgique

LE SOIR - 15.03.16  
Source : Bureau fédéral du Plan,  
SPF Economie mars 2016

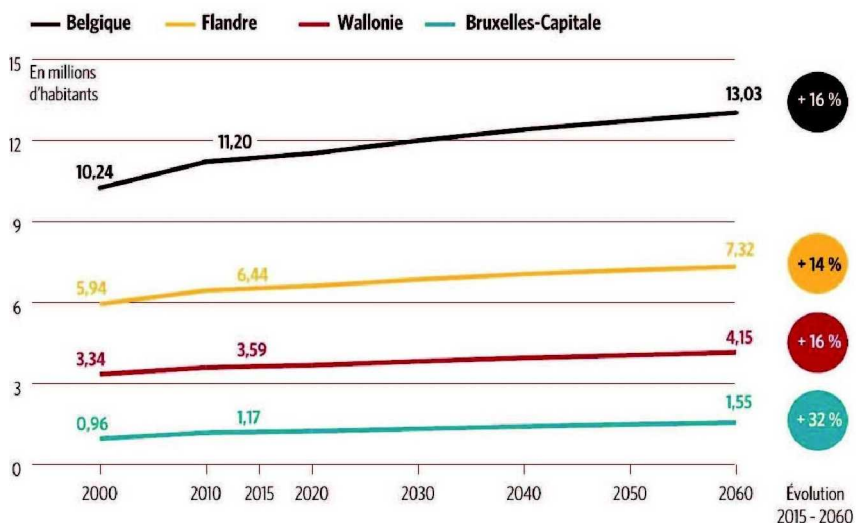


UE 15 = Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande et Suède. Ne comprend pas les nouveaux entrants belges.

UE 13 = Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Roumanie et Croatie.

## 13 millions d'habitants en Belgique en 2030

LE SOIR - 15.03.16  
Source : Bureau fédéral du Plan, SPF Economie - mars 2016



Il y aura un peu plus de 13 millions d'habitants en Belgique, en 2060, estime le Bureau du Plan. Entre 2015 et 2030, la population augmentera de 7 %. Et de 16 % à l'horizon 2060. On, comptera donc 1,8 million d'habitant de plus dans notre pays. C'est le résultat d'une mortalité en baisse (l'espérance de vie continue d'augmenter) et de l'apport de la migration internationale. Après avoir baissé en raison de la crise économique, la natalité devrait quant à elle retrouver des niveaux « normaux » (mais faibles) après 2017. Dans chacune des trois Régions du pays, la population est à la hausse. Mais avec des différences notables. La croissance est plus importante dans la Région de Bruxelles-Capi-

itale (+32 % en 2060 par rapport à 2015, soit environ 380.000 habitants supplémentaires) que dans la Région wallonne (+16 % en 2060 par rapport à 2015, soit environ 560.000 habitants supplémentaires) et dans la Région flamande (+14 % en 2060 par rapport à 2015, soit environ 880 000 habitants supplémentaires).

C'est surtout l'immigration qui soutiendra la croissance de la population. Le solde naturel (différence entre naissances et décès) sera à la baisse en raison de la hausse des décès. En cause, l'arrivée progressive des générations du baby-boom dans la catégorie d'âge des plus de 85 ans à partir de 2030.

M.D.M.